



Syndicat international des marins canadiens

Mise à jour du groupe de travail COVID-19

29 octobre 2020

Groupe de travail COVID-19 du SIMC

Président : Josh Sanders, vice-président, Grands Lacs et côte Ouest

Membres : Charles Aubry, vice-président, Saint-Laurent et côte Est

Chris Given, directeur des relations gouvernementales

Paul Macdonald, représentant du QG (Thorold)

Philippe Marchand, représentant du QG (Québec)

I. Présentation

Voici la mise à jour du groupe de travail COVID-19 du SIMC pour cette semaine. Le groupe de travail du SIMC s'est réuni régulièrement depuis le début de la pandémie en mars 2020. Pour mieux naviguer la « deuxième vague » de la pandémie et faire face à certains cas de désinformation partagés par les compagnies, le groupe de travail a décidé de communiquer avec les membres du SIMC chaque semaine pour les tenir au courant des toutes dernières informations et établir une ligne de communication directe avec eux afin que le Syndicat puisse leur présenter notre avis et nos opinions sur des sujets préoccupants tels que les congés à terre, les protocoles à bord des navires et ainsi de suite.

Vous recevrez une mise à jour du groupe de travail COVID-19 du SIMC par email environ une fois par semaine. La mise à jour sera aussi disponible sur le site web du SIMC.

En date du 27 octobre 2020, la situation au Canada était la suivante :

- 220 213 cas au total (16 525 de plus qu'en date de la mise à jour de la semaine dernière)
- 22 151 cas actifs (3 783 de plus qu'en date de la mise à jour de la semaine dernière)
- 9 794 décès (179 de plus qu'en date de la mise à jour de la semaine dernière)

Dans son dernier rapport hebdomadaire épidémiologique sur la COVID-19, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a noté qu'en moyenne 2 248 nouveaux cas ont été signalés par jour. De nouveaux cas ont été signalés dans toutes les provinces, avec des augmentations significatives en Colombie Britannique, Saskatchewan et au Manitoba.

Le rapport a souligné que :

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667



- depuis la mi-juillet, les taux d'incidence chez les 20 à 39 ans ont continué d'être plus élevés que ceux de tous les autres groupes d'âge ;
- les écoles, les garderies et les résidences de soins de longue durée et de retraite ont enregistré le plus grand nombre d'éclosions en octobre ;
- selon les prévisions, entre 229 500 et 239 150 cas et 9 990 à 10 100 décès sont attendus d'ici le 1er novembre 2020;
- pour les cas récents dont on connaît l'origine et qui sont survenus dans la semaine du 11 octobre, 56 % des cas étaient de "source inconnue", tandis que 43 % des expositions provenaient d'un cas connu de COVID-19.
-

Les prévisions à long terme suggèrent une résurgence rapide et agressive du virus en cas d'augmentation ou de stagnation du « taux actuel de contact ». Le seul moyen de ralentir la propagation est de réduire le taux actuel de contact de 25 à 35 %, ce qui permettrait de maîtriser l'épidémie dans la plupart des régions. Pour l'instant, il n'y a pas vraiment de « courbe », seulement une ligne droite qui tend vers le haut.

Lien : <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/diseases/2019-novel-coronavirus-infection/surv-covid19-weekly-epi-update-20201023-eng.pdf>

II. Le rôle du SIMC dans d'autres groupes qui se penchent sur la question de la COVID-19

Votre syndicat participe à toutes les discussions de haut niveau concernant le secteur maritime et Transports Canada, et communique régulièrement avec toutes les compagnies et les délégués syndicaux pour s'assurer que les meilleures pratiques et les informations sont partagées en ces temps difficiles.

Le SIMC a assisté à une réunion du Tiger Team COVID-19 de Transports Canada le 22 octobre dernier. Lors de cette réunion virtuelle, Transports Canada a partagé ses processus internes pour répondre à un cas positif de COVID-19 à bord d'un navire arrivant au Canada, ainsi que sur un navire opérant au Canada. Parallèlement, l'ASPC a partagé ses organigrammes internes pour illustrer comment elle gère une exposition à la COVID à bord d'un navire. L'objectif de l'exercice était d'identifier les lacunes, les chevauchements et les points à améliorer en matière d'intervention.

Le SIMC a présenté des recommandations pour s'assurer que les syndicats représentant les marins soient inclus dans les alertes de sécurité maritime pour les cas d'exposition potentielle, afin que nous puissions réagir en conséquence et protéger nos membres, que l'exposition en

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667



question ait eu lieu à bord d'un navire canadien ou étranger. Nous avons également recommandé une plus grande transparence quant à la compétence et au rôle des autorités sanitaires fédérales, provinciales et locales lors des interventions à bord des navires lorsqu'un cas est déclaré, ainsi qu'une meilleure prise en charge des navires battant pavillon canadien, étant donné que la plupart des activités d'intervention mises en place étaient axées sur les navires étrangers arrivant dans les ports canadiens.

Liens sur les bulletins de la sécurité des navires mis à jour par Transports Canada concernant la COVID-19 :

« Mesures temporaires révisées à l'égard des certificats du personnel maritime, des livrets de service, des certificats médicaux maritimes et des services au comptoir (les examens oraux peuvent désormais être administrés virtuellement) - BSN No. : 21/2020 » :

<https://tc.canada.ca/fr/transport-maritime/securite-maritime/bulletins-securite-navires/mesures-temporaires-revisees-egard-certificats-personnel-maritime-livrets-service-certificats-medicaux-maritimes-services-comptoir-examens-oraux-peuvent-desormais-administres-virtuellement>

« Mobilité des travailleurs asymptomatiques du secteur maritime durant la pandémie de COVID-19 - BSN No. : 18/2020 » :

<https://tc.canada.ca/fr/transport-maritime/securite-maritime/bulletins-securite-navires/mobilite-travailleurs-asymptomatiques-secteur-maritime-durant-pandemie-covid-19-bsn-no-18-2020>

III. Cas COVID-19 sur les navires du SIMC

En date du 27 octobre 2020, la situation à bord était la suivante :

- 0 navires faisaient face à des cas actifs
- 4 navires avec des cas rétablis et de retour en opération
- 11 cas confirmés depuis le début de la pandémie
 - 2 cas actifs
 - 1 membre présentement à l'hôpital
 - 1 membre a reçu un résultat positif lors de son congé prévu avant d'avoir regagné son navire
 - 9 cas rétablis

Si vous ne vous sentez pas bien, veuillez alerter immédiatement votre supérieur direct et le capitaine du navire afin que les précautions nécessaires soient prises. Il ne s'agit peut-être pas

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667



d'une exposition à la COVID-19, mais tous les risques doivent être atténués pour assurer votre santé et votre sécurité et celles du reste de l'équipage. Lorsqu'un cas se produit, le SIMC s'est efforcé de veiller à ce que les membres soient isolés, reçoivent des soins médicaux et bénéficient d'un soutien pour que le processus soit le moins stressant possible.

Si une situation qui survient à bord de votre navire vous semble compromettre votre santé ou votre sécurité (violation des protocoles COVID-19 de la compagnie, manque d'EPI, visiteurs dangereux à bord, etc.), veuillez communiquer ces incidents au délégué syndical de votre navire qui pourra prendre contact avec un responsable local du SIMC. Si la situation exige une attention immédiate, n'hésitez pas à communiquer avec le Syndicat dès que possible.

Puisque le SIMC a maintenant fait face à des cas de COVID-19 à bord de quelques navires, nous recueillons des données et des protocoles sur la base de diverses réponses à des cas positifs afin de partager les meilleures pratiques avec les compagnies et de s'assurer que les protocoles de traitement de la COVID-19 à bord des navires sont à jour et adéquats pour garantir la santé et la sécurité de nos membres, ce qui demeure notre priorité.

IV. Position du SIMC sur les congés à terre

Comme la situation de la COVID-19 évolue rapidement, les informations disponibles sont prises en compte et évaluées chaque jour. Il est évident que l'endroit le plus sûr pour travailler est à bord de votre navire. Nous encourageons vivement les membres à limiter autant que possible les congés à terre et à profiter des systèmes de commande en ligne de la compagnie lorsque cela est possible.

Toutefois, le SIMC reconnaît l'importance des congés à terre, en particulier pour la santé et le bien-être mental des marins. Dans les ports où le risque d'exposition reste relativement faible, le SIMC demeure favorable à l'autorisation d'un congé à terre lorsqu'un membre en fait la demande.

Si vous choisissez de débarquer du navire pour prendre un congé à terre, assurez-vous :

- de suivre les protocoles de votre compagnie pour les demandes de congé à terre et réduire le risque d'exposition.
- de porter de l'EPI approprié (masque, gants, etc., selon les besoins)
- de maintenir une bonne hygiène des mains et des voies respiratoires (se laver les mains fréquemment, utiliser un désinfectant pour les mains, tousser ou éternuer dans un mouchoir en papier ou à l'intérieur de votre coude. Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche)
- de pratiquer la distanciation physique (rester à au moins 6 m de toute autre personne)

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667



- de limiter les contacts sociaux (éviter les espaces clos, les lieux bondés et les contacts étroits)
- de suivre les directives locales et/ou provinciales en matière de santé publique pour la région que vous visitez.



V. Restrictions relatives aux congés à terre

Les congés à terre peuvent être un élément important pour assurer la santé et le bien-être des marins. Le SIMC n'est pas favorable à une interdiction totale des congés à terre. Le SIMC a accepté de soutenir les restrictions relatives aux congés à terre dans les ports suivants uniquement* (à compter du 27 octobre 2020) :

- Tous les ports américains
- Clarkson (Région de Peel)
- Port de Toronto
- Port of Hamilton
- Port de Montréal
- Port de Québec
- Côte-Sainte-Catherine
- Bécancour
- Valleyfield
- Trois-Rivières
- Sorel

*Gardez en tête que certains ports ne pourraient pas disponibles pour un congé à terre en raison de restrictions locales ou provinciales échappant au contrôle immédiat de quiconque (Atlantic Bubble, zones à accès restreint pour les voyages interrégionaux, etc.)

Cette liste pourrait être modifiée à tout moment pour refléter les informations actualisées publiées par les agences locales de santé publique et à la discrétion du SIMC. Veuillez noter que la situation dans certaines régions (région de Niagara, etc.) est surveillée de près car les cas de COVID-19 sont à la hausse.

Si vous demandez un congé à terre et que celui-ci vous est refusé dans un port qui ne figure pas dans la liste ci-dessus, veuillez en informer immédiatement le délégué de votre navire et contacter le Syndicat afin qu'un grief soit déposé. Veuillez vous assurer de documenter l'instance (lieu, heure, motif du congé à terre, raison du refus, etc.) car le syndicat aura besoin de ces informations pour la procédure de grief.

VI. Membres qui sont à la maison ou qui retournent au travail

Veuillez vous assurer de suivre les recommandations de la santé publique et que vous faites tout votre possible pour éviter de vous exposer ou d'exposer votre famille à la COVID-19

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667



lorsque vous êtes à la maison et que vous ne travaillez pas. Si vous prévoyez un retour au travail, ou si vous êtes un marin de relève ou occupez tout autre poste où vous retournez régulièrement chez vous, prenez toutes les mesures qui doivent être prises pour ne pas ramener la COVID-19 sur votre navire et que vous soyez en bonne santé au moment de l'embarquement.

Le SIMC **recommande** que tous les membres qui reprennent le travail après un congé planifié ou qui rejoignent un navire en tant que relève portent un masque non chirurgical pendant les 14 premiers jours suivant leur retour au navire afin de mieux protéger leurs collègues de toute exposition potentielle à la COVID-19.

Pour plus d'informations sur les masques non chirurgicaux et leur utilisation correcte, consulter le lien suivant :

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/covid-19-utilisation-sure-masque-medical-couvre-visage.html>

La plupart des compagnies vous demanderont de remplir un questionnaire COVID-19 au sujet de votre état de santé actuel, de vos contacts et de vos antécédents de voyage avant que vous ne montiez à bord. **Remplissez ce questionnaire en toute honnêteté, faute de quoi vous risquez de mettre en péril la santé de vos collègues. Si votre état de santé change après votre embarquement sur le navire, veuillez prévenir immédiatement un superviseur afin que les précautions nécessaires soient prises pour assurer votre santé et protéger vos confrères et consœurs à bord.**

VII. Questions relatives au transport maritime international

Plus d'un million de marins dans le monde sont aujourd'hui touchés par la crise des changements d'équipage qui a frappé les marins du monde entier. Des centaines de milliers de marins sont restés pris en mer pendant plus de 18 mois, bien au-delà de la durée maximale autorisée par la Convention du travail maritime qui est de 11 mois. Parallèlement, des centaines de milliers d'autres marins sont restés pris sur la terre, incapables de rejoindre des navires ou de trouver un emploi, et subissent de ce fait des situations économiques terribles dans leurs pays respectifs.

En septembre 2020, le Comité de la sécurité maritime de l'ITF a publié un rapport intitulé « Beyond the Limit » (Au-delà de la limite), qui souligne que tourner les coins ronds en ce qui a trait aux mesures de gestion de la COVID-19 entraîne trop de risques dans le système de transport maritime international. Le rapport fait état des nombreux dangers en matière de

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667



sécurité et de réglementation qui ont résulté de la pandémie et précise ce que les syndicats nationaux devraient faire pour remédier à certaines préoccupations majeures :

<https://www.itfglobal.org/sites/default/files/node/news/files/ITF%20MSC%20Report%20September%202020%20Beyond%20the%20limit%20v8.pdf> (*en anglais seulement*)

Le SIMC continue de jouer un rôle très actif au sein de l'ITF et travaille de pair avec l'OIT et l'OMI. Le Syndicat continue d'appeler les nations et les organisations à désigner les marins comme travailleurs essentiels, à faciliter les changements d'équipage et à ouvrir les frontières aux travailleurs du secteur maritime qui continuent à faire rouler les chaînes d'approvisionnement mondiales tout en endurant d'énormes souffrances personnelles. Assez, c'est assez.

Pour obtenir des mises à jour sur la situation, consulter le site web de l'ITF (*en anglais seulement*) :

<https://itfseafarers.org/en>

<https://www.itfglobal.org/en>